

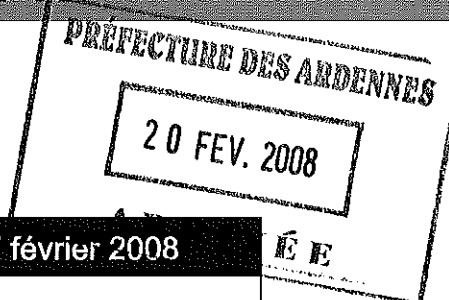


COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°08-08

L'an deux mille huit,
Le 12 février, à Metz

La réunion du 6 février 2008 n'a pas obtenu le quorum.



Date de convocation	7 février 2008
Nombre de délégués :	
+ Titulaires et suppléants	70 dont 35 titulaires
+ Présents	3
+ vote par procuration	0

Étaient présents :

M. Jacques JEANTEUR, M. Jacky NICOLAS et Daniel BEGUIN.

Objet de la délibération :

Modification de la délibération n° 01-03 : création d'un poste de Directeur

Vu la délibération n° 01-03 créant un poste de Directeur,

Considérant que cette délibération ne répond pas aux exigences réglementaires,

Le Comité Syndical de l'EPAMA,

Décide de modifier la délibération n° 01-03 du 13 février 2001 comme suit :

- annulation du poste de Directeur
- Création d'un poste d'ingénieur principal

Le Président,

Jacques JEANTEUR